



Syndicat constructif et représentatif

Sommaire :

Page 1 : L'édito

Page 2 :

Article 1 : La cure d'amincissement

Article 2 : Le changement en 3 clics

Page 3 : La CFTC-DGFIP auditionnée

Page 4 :

Article 1 : Retraite : Une réforme pour tous ! Une cible récurrente : les fonctionnaires !

Article 2 : Congrès 2019

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
cftcdgfp@gmail.com

Site internet :
www.cftc-dgfp.fr



Le 6 décembre : la CFTC une évidence !



Cher(e) collègue,

Cette fin d'année 2018 sera marquée par les élections professionnelles dans toute la fonction publique et donc à la DGFIP. Votre participation à ces scrutins est fondamentale. En effet, la communauté professionnelle de notre administration va devoir faire face à des mutations sans précédents dans un contexte de réduction global des moyens. Action publique 2022, réforme des retraites, RIFSEEP, mise en place du PAS, programme de départs volontaires, bilan de compétences sont quelques uns des chantiers qui nous impactent déjà. A cela s'ajoutent les transitions numérique, écologique ainsi que le développement de l'intelligence artificielle qui

vont modifier notre rapport au travail. On ne peut dans ce contexte avoir des représentants du personnel qui pratiquent la politique de la chaise vide en étant opposés à tout. La CFTC assume et assumera ses responsabilités de partenaire social en étant ni sur un positionnement contestataire permanent ni dans la compromission (car adaptation ne veut pas dire capitulation). Depuis 2015, anticipant ces évolutions du monde du travail, la CFTC revendique un nouveau contrat social. Force de proposition crédible, la CFTC a été entendue en juillet 2018. Le gouvernement a annoncé vouloir jeter les bases d'un nouveau contrat social. Ce chantier va s'ouvrir sans qu'il ait été nécessaire de recourir à la grève, la manifestation ou au blocage. La CFTC

démontre là sa force de partenaire social constructif et réformateur. Les candidats CFTC sont dignes de votre confiance et de votre vote. Aujourd'hui le syndicalisme se doit de changer, de se moderniser et c'est bien cette optique qui est retenue par la CFTC. Du 29 novembre au 6 décembre nous vous invitons à voter et faire voter pour tous les candidats et toutes les listes qui portent les valeurs de la CFTC.

Bien à nous.

Rachid Azzoug
Secrétaire général CFTC
DGFIP



Luc Velter
Président CFTC DGFIP



La cure d'amincissement de l'Etat

Souvenons-nous... Il y a 18 mois était élu président de la République un candidat qui prévoyait la suppression de 50000 emplois dans la fonction publique d'Etat sur le quinquennat. Alors que le premier budget de cette période n'en avait acté que 1600 (prélevés uniquement au ministère de l'action et des comptes publics (MACP) et uniquement à la DGFIP, il était légitime de s'inquiéter sur le niveau de baisse des effectifs du budget suivant.

Avant même le dépôt du projet de budget, le premier ministre a fait savoir qu'il prévoyait 4500 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat en 2019.

Bien évidemment et sans surprise, les ministères financiers seront

« exemplaires » et contribueront très largement à cette destruction. Si la charge est répartie sur de nombreux ministères, le MACP perdra un peu moins de 2000 emplois nets soit 1,4% de ses effectifs alors que l'éducation nationale avec 1800 suppressions ne perd que 0,2% des siens.

Dans le détail c'est évidemment la DGFIP, plus grosse direction de ce ministère qui paie le plus lourd tribut avec 2130 suppressions confirmées par son Directeur général, dans la moyenne des 16 dernières années et en 2020 ça fera combien ?

Quelle entreprise a pu se priver en 16 ans de plus de 40000 emplois sans voir son activité, son rayon d'action, ses métiers profondément impactés ?

Sans un accroissement de la souffrance au travail de ceux qui restent et des risques psycho sociaux que ces bouleversements engendrent ?

Alors oui, ouvrons des cellules d'écoute psychologiques mais donnons aussi de la visibilité sur nos métiers à 5 ans !

Messieurs les décideurs, les agents attendent et peuvent comprendre un message de vérité ! Ce qu'ils attendent, c'est qu'on leur dise clairement quelles missions l'Etat continuera d'exercer dans le cadre du statut, celles qu'il ne veut plus assumer, celles qu'il veut transférer à d'autres structures.

Action Publique 22 reste bien trop floue pour beaucoup.

Le changement en 3 clics ? C'est maintenant !



Du 29 novembre au 6 décembre, vous avez le pouvoir de changer le paysage syndical de la DGFIP. L'opposition systématique et politique qui n'empêche ni les fermetures de sites ni les suppressions d'emploi ne vous convainc pas ?



Alors votez pour les candidats CFTC DGFIP et faites voter massivement autour de vous pour des candidats CFTC qui portent les valeurs de progrès et de proposition !

Cette année, le vote



s'effectuera par voie électronique. **Dès le 29 octobre**, vous pourrez activer votre compte « électeur » via un lien reçu par mail. **Le 12 novembre** vous pourrez ainsi y consulter les candidatures et les professions de foi CFTC.



4500 suppressions

d'emplois dans la fonction publique de l'ETAT

2130 pour la seule DGFIP...

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques

Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
cftcdgfiip@gmail.com

Site internet :
www.cftc-dgfiip.fr





La CFTC-DGFIP auditionnée

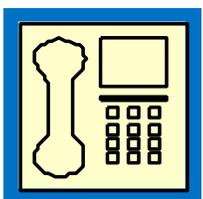
En octobre, une délégation de la CFTC DGFIP a été reçue par Laurent Saint Martin, vice-président de la commission des finances à l'Assemblée Nationale (le 5 octobre) et par le nouveau directeur des Ressources humaines monsieur François Tanguy (le 8 octobre).

Il paraît que mon poste sera supprimé en 2020 ?

Mais la structure ferme complètement... Je vais aller où ?

Ne vous inquiétez pas... Je vous écoute...

“Seule solution proposée face au mal-être de certains collègues, la mise en place d'une plateforme d'écoute où les agents peuvent s'exprimer.”



Lors de ces deux audiences, la CFTC a pu exprimer les inquiétudes du collectif professionnel de la DGFIP. Si les suppressions d'emplois et la réduction des moyens alloués sont des données connues (décisions politiques annoncées et assumées par le gouvernement) pour les années à venir, il est nécessaire que la direction générale prenne ses responsabilités en annonçant clairement vers quoi la DGFIP doit aller : Quelles missions ? Avec quel réseau ? (Ex : Quel est l'avenir des SIP dans les 10 ans à venir).

La CFTC a rappelé sa revendication concernant la mise en place à la DGFIP d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Les contraintes imposées à la DGFIP conduisent à **une aggravation des conditions de vie au travail. Les restructurations**

et les évolutions (limitations du nombre de tentatives aux concours, évolution des règles de mutations...) ne sont que des mauvaises nouvelles perçues par les agents. Il n'y a pas de perspectives positives (pas d'évolution du pouvoir d'achat, de réelles perspectives de carrières...) au point de voir apparaître une certaine défiance vis à vis de la DG de la part de certains cadres supérieurs. L'évolution du monde du travail (numérique, intelligence artificielle, télétravail, travail à distance) impacte les modalités de réalisation du service rendu. Beaucoup d'agents ne se reconnaissent pas dans ces méthodes de délivrance d'un service public de qualité car il n'y a pas d'accompagnement. Seule solution proposée face au mal-être de certains collègues, la mise en place d'une plateforme d'écoute où les agents peuvent s'exprimer.

Pour la CFTC il faut également s'attaquer à l'origine de cette situation avec un éclaircissement sur l'avenir de notre administration. La CFTC a tenu à préciser que les fonctionnaires de la DGFIP étaient particulièrement exemplaires compte tenu des nombreuses réformes qu'ils doivent intégrer.

Même si une majorité

d'entre eux ne sont pas convaincus par la mise en place du prélèvement à la source, l'Etat peut compter sur leur totale loyauté, leur dévouement et leur expertise. Toutefois, ils attendent en retour, au delà de discours et de bonnes intentions, des marques de reconnaissance réelles et concrètes notamment en matière de pouvoir d'achat. Or, pour le moment ils ne voient rien venir. Sur la loi ESSOC (droit à l'erreur) **la CFTC a précisé que c'était une fausse solution.** Au lieu d'instaurer un droit à l'erreur car la législation est trop compliquée, il aurait été plus pertinent de réformer la législation pour la rendre plus simple pour tous. Concernant les réflexions en cours sur la possible remise en cause du principe de séparation ordonnateur comptable publics, **la CFTC a clairement fait savoir qu'elle était contre une telle remise en cause.** Ce principe est un des principes fondamentaux de la République. Il traduit une séparation des pouvoirs devant permettre d'éviter des conflits d'intérêts. Enfin, la mobilisation des agents de l'ESI de Meyzieu (dans l'action depuis le 19 septembre) a été rappelée. Ils sont toujours disposés à reprendre le dialogue.

Retraite : une réforme pour tous ! Une cible récurrente : les fonctionnaires !

Après la réforme du droit du travail, le gouvernement s'est attelé à un autre chantier issu des promesses du candidat Macron : la réforme et l'unification des régimes de retraites. L'objectif est de faire disparaître une quarantaine de régimes dits « spéciaux » au profit d'un système universel par points, où chaque euro cotisé procurerait les mêmes droits à chacun.

Ce que l'on sait :

- Actuellement en préparation et toujours en discussion avec l'ensemble des partenaires sociaux, **le texte ne sera présenté au parlement qu'au printemps 2019** juste avant l'été et ne donnerait lieu à un vote que fin 2019.
- Pour l'instant, **il ne serait pas envisagé de modifier l'âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans.**
- **L'assiette de ce régime universel de base serait plafonnée à 10000 € de salaires**, afin d'inciter les très hauts revenus à compléter leurs retraites par d'autres voies.
- Le nouveau régime impliquera **pour les fonctionnaires un abandon du calcul de la pension sur les 6 derniers mois** de traitement pour basculer sur la moyenne de toute la carrière. En contrepartie l'intégration de

l'ensemble des primes dans l'assiette du calcul est prévue.

Ce qui inquiète :

- La notion de « trimestre cotisé » ne serait plus la référence au profit **de la notion de points acquis au cours de la carrière.** Ce nombre dépendrait des revenus perçus, certains événements comme une naissance permettant d'en acquérir d'autres.
 - **A l'âge légal de départ, la liquidation se fait en multipliant le nombre de points acquis par la valeur de liquidation du point à cette date.** La valeur du point pourra varier au fil des années et ainsi induire une modulation du niveau des pensions.
 - **L'âge légal de départ à la retraite reste fixé à 62 ans** pour l'instant. En effet, la notion d'âge pivot à 62 ans n'est toutefois pas rejetée complètement par le Haut Commissaire à la Réforme des retraites qui pourrait la faire ressurgir dans les prochains mois afin d'assouplir le système en cas de besoin.
- Pour la fonction publique en particulier :**
Si la prise en compte des primes dans l'assiette du calcul de la pension peut

paraître séduisante, le calcul sur la moyenne de l'ensemble de la carrière au lieu des 6 derniers mois pénalisera de très nombreux agents et conduira vers un grave appauvrissement un grand nombre de citoyens. Par ailleurs, on constate une très grande disparité indemnitaire entre les fonctionnaires en activité ce qui ne manquerait pas de se répercuter au moment de la liquidation de la pension. Afin de corriger ces écarts, le gouvernement propose 2 pistes de travail :

- La première vise à augmenter la part de rémunération au mérite dans le Rifseep.
- La seconde propose d'allonger la durée des échelons de 2 à 3 mois par an pour dégager entre 400 et 500 millions d'euros destinés à être redéployés sur de l'indemnitaire au mérite !

Comment déshabiller Pierre pour habiller Paul !

On le voit, la structure inégalitaire en matière indemnitaire au sein de la fonction publique est un obstacle à la réforme des retraites. **En l'état, la CFTC opposée à la rémunération au mérite, ne valide aucune de ces propositions et demande au gouvernement de revoir sa copie.**

et d'organisation, rapprochez-vous de votre section locale début 2019.

Un guide synthétique avec l'ensemble de ces éléments sera diffusé.



Retraite
Prefon
Complémentaire et Nécessaire

Préparez votre retraite.

Découvrez la nouvelle offre de la **PREFON** :

Une assurance vie avec des valeurs ISR (Investissement Socialement Responsable).

Rendez-vous sur <https://prefon-vie.fr/>

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
cftcdgafip@gmail.com
www.cftc-dgafip.fr

Site internet : www.cftc-dgafip.fr



Congrès 2019

La CFTC DGFIP tiendra son congrès du 17 au 21 juin 2019 à Dijon. Pour connaître toutes les modalités de participation